



**ACTIVITÉ SPORTIVE**

**ULM**

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION  
AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ULM

**Avertissement :** toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

**Cette fiche aborde uniquement la pratique individuelle dans le respect des directives gouvernementales. Pour la pratique des vols avec instructeur, ceux-ci devront se dérouler conformément aux principes et recommandations diffusées par la Direction générale de l'aviation civile (DGAC).**

**RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ :**

- Dès le 11 mai dans l'ensemble des structures en capacité de proposer un accueil conforme aux exigences de la stratégie nationale de déconfinement

**LES PUBLICS CONCERNÉS :**

- Les licenciés fédéraux
- Le grand public répondant aux exigences pour voler en autonomie

**LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :**

- L'ensemble des activités de vol individuel en autonomie : paramoteur, pendulaire, trois-axes, autogyres et hélicoptères ... dans le respect des autorisations locales et dans l'application des recommandations communiquées.

**LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE  
(formes d'activités et/ou cadre de pratique) :**

**Préparation et affichage des locaux**

- Port du masque type grand public obligatoire.
- Marquage au sol dans les lieux ouverts (club house et bureaux)
- Mettre en place l'affichage des gestes barrières et règles d'hygiène
- Prévoir l'approvisionnement en gel, masques, gants, lingettes, charlottes, bonnette pour micro, sacs poubelles...
- Mettre en place d'une zone pour déposer les casques pollués / à désinfecter

## ACTIVITÉ SPORTIVE

### ULM

Liberté

Égalité

Fraternité

Mettre en place en proximité de la zone de stockage des machines, d'une poubelle spécifique pour jeter les epi (équipements de protection individuelle).

- Désinfecter les poignées de portes, digicodes, tables, pc et claviers, appareils photos, caméras, si mis à disposition.
- Limiter les visites de courtoisie, proscrire les moments festifs.

**En sus des mesures gestes barrières et limitations des accès, les locaux techniques et machines verront un renforcement des mesures générales ;**

- Mettre en place une checklist machine et accessoires pour la désinfection.
- Mettre en place un «code» connu de tous sur la machine (info préalable) afin de signaler que la machine a été désinfectée.

#### Avant le vol

- Se désinfecter systématique les mains
- S'équiper en charlotte (casque dur) et sur-bonnette oreillettes de casque (ou changement) + sur-bonnette micro radio ou film alimentaire étirable (ou changement) pour chaque vol.
- Inciter les pilotes à l'achat d'un casque radio personnel.

#### Pendant le vol

- Dans les machines fermées, voler avec les aérateurs de cabine ouverts.

#### Après le vol

- Déposer le casque dans un endroit spécifique et marqué «matériel pollué» pour désinfection, la manutention est faite avec des gants de protection uniquement.
- Jeter les EPI dans la poubelle prévue à cet effet.
- Désinfecter systématique (après chaque vol) de toutes les zones de préhension et de contact prévol et vol : hélice et carénages de roue, rotor, cache-pitot / boucle de ceinture et instruments type radio, transpondeur, bouton ptt, interrupteurs tableaux de bord, bouchon d'essence et robinet d'essence, commandes gaz, freins, aérofreins, volets, etc.
- Laisser les machines ouvertes après désinfection afin de pouvoir aérer l'habitacle.
- Privilégier le port des gants pour contrôler le démêlage des suspentes et commandes des paramoteurs

L'ensemble des mesures d'aménagement de la pratique (désinfection, distanciation, sens de circulation, ...) sont détaillées dans le protocole fédéral accessible via

<https://ffplum.fr/images/Lettre-info/mai-20/1er-mai/Disposition-FFPLUM-Covid-19.pdf>

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : [www.ffplum.fr](http://www.ffplum.fr)